



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18/01/2021

Installation de la cellule de coordination pour l'accueil et l'accompagnement des migrants

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris lance avec les associations du champ social et de l'asile œuvrant dans la région une cellule de coordination des publics migrants afin d'améliorer leurs conditions d'accueil, de travailler à la fluidité de leur parcours administratif et de permettre leur intégration. En 2020, 19 opérations ont permis la mise à l'abri de près de 9000 personnes.

Une cellule de coordination pour renforcer le travail collaboratif entre l'Etat et les associations

Le 24 novembre dernier, la ministre déléguée chargée de la citoyenneté Marlène Schiappa, la ministre déléguée chargée du logement Emmanuelle Wargon et les associations franciliennes du champ social et de l'asile ont émis le vœu commun de mettre en place une cellule de coordination sous l'égide de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Cette cellule de coordination, lancée aujourd'hui, a pour objectifs de faire face à l'urgence et de travailler de manière collaborative à la fluidité des parcours des publics migrants. Elle a également pour vocation de permettre le partage d'informations sur la mise en œuvre des actions en 2021 avec les opérateurs impliqués, au-delà des échanges déjà très réguliers entre les services de l'Etat (PRIF et DRIHL) et les associations de la solidarité et du champ social.

Un effort continu de l'Etat pour l'hébergement d'urgence en Île-de-France

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat a mobilisé des moyens considérables afin que chaque personne à la rue puisse se voir proposer une solution d'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, le **parc d'hébergement d'urgence francilien** peut accueillir près de **136 000 personnes** chaque nuit.

S'agissant spécifiquement de l'hébergement dédié aux **demandeurs d'asile**, un parc de **20 000 places** est déployé. Parmi celles-ci, on dénombre 400 places destinées à l'accueil exclusif des femmes et des familles à Ivry, 750 places en centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) et, enfin, 19 000 places issues du dispositif national d'accueil (DNA). **En l'espace de 6 ans, le parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile a été presque multiplié par deux.** A ce parc permanent ont été ajoutées **5000 places temporaires** mobilisées à la suite d'évacuations de campements et d'opérations de mise à l'abri.

A ces places dédiées à un public spécifique, s'ajoutent 97 200 places d'hébergement généraliste. Face à l'urgence sanitaire et à la nécessité de protéger les plus fragiles sans possibilité d'isolement, l'État a mobilisé en Île-de-France 15 000 places supplémentaires depuis le premier confinement. Depuis le début de la période hivernale, près de 4531 places additionnelles ont également été ouvertes.

Conformément aux instructions de la ministre en charge du logement d'éviter toute remise à la rue, un suivi très fin, dans le cadre d'un travail social, est conduit pour assurer un parcours aux personnes mises à l'abri. Des places supplémentaires sont ouvertes en tant que de besoin.

19 opérations de mise à l'abri réalisées en 2020

En 2020, **19 opérations de mise à l'abri ont été organisées** permettant la prise en charge de **8 691 personnes** au sein des CAES et de structures temporaires.

Afin de trouver des solutions d'urgence aux personnes à la rue, des opérations de mise à l'abri sont encore menées lorsque cela s'avère nécessaire. Ces opérations ponctuelles se poursuivent sur des sites identifiés par les maraudes de France Terre d'asile, en lien avec les équipes de la Ville de Paris et de la préfecture de Police, témoignant de la volonté commune d'apporter des réponses aux situations d'errance et le souhait partagé d'éviter la reconstitution de nouveaux campements.

Le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023 entre en vigueur pour améliorer la fluidité des parcours et l'intégration des migrants

Afin de sortir de l'urgence et du cercle d'opérations de mise à l'abri, de nouvelles perspectives se dessinent pour 2021 avec la mise en place du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR) 2021-2023. Il vise notamment à desserrer la contrainte pesant sur le DNA francilien et à renforcer l'intégration des réfugiés.

Le grand nombre de demandes d'asile enregistrées en Île-de-France (50% des demandes d'asile sont enregistrées dans la région alors qu'elle compte seulement 20% des places du DNA) participe à la constitution de campements insalubres sur la voie publique et conduit des publics relevant de l'asile vers l'hébergement d'urgence généraliste, ce qui n'est pas sa vocation.

Au sein du SNADAR, le **dispositif d'orientation régionale directive** des demandeurs d'asile, déployé en métropole à compter de janvier 2021, contribuera à améliorer la fluidité des parcours. Dorénavant, les demandeurs d'asile des régions les plus tendues, pourront se voir proposer un hébergement dans d'autres régions dès le début de leur procédure. La mise en place de cette orientation précoce doit permettre de sortir du traitement dans l'urgence de résorption de campements de grande ampleur.

Le gouvernement va également créer en 2021 4 500 places supplémentaires dans l'hexagone (dont 1 500 en CAES). En Île-de-France, **200 places nouvelles de centres provisoires d'hébergement** seront financées.

A Paris, un premier centre d'accueil et d'insertion des réfugiés (CAIR) d'une capacité de 200 places a été ouvert fin 2019. Ce centre est dédié à l'accueil et à l'insertion des réfugiés disposant d'un emploi ou en voie d'insertion professionnelle. Depuis son ouverture, 110 personnes sont sorties positivement du centre vers le logement et 120 personnes ont été recrutées sur le marché du travail.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

